

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

29 mai 2020

Lors du Comité Technique du 17/04/2020, le Maire-Président a accepté sur le principe la revendication FO d'attribuer une "prime exceptionnelle" à l'ensemble des personnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Lors de la réunion organisée par la DGRH le 15/05/2020, **FO** a :

1- Posé ses revendications quant au principe d'attribution de la prime :

Les textes le permettant, **élargir** au maximum le nombre d'agents **bénéficiaires** (y compris pour les agents en télétravail). Pour rappel, cette prime d'un montant maximum de 1000€ est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que de l'impôt sur le revenu.

2- Proposé une architecture claire d'attribution :

Mise en place de **4 "taux"**, tenant compte de la position administrative de chaque agent **sur la période du confinement (40 jours de travail)**. Ce **forfait journalier**, attribué individuellement et en fonction du nombre de jours travaillés, nous semble respecter à la fois une certaine **équité** et une reconnaissance objective du **travail réalisé par chacun**.

Nous avons détaillé ce jour-là notre proposition :

TRAVAIL PRESENTIEL	TAUX 1 - 35€/j <i>Servant de base à la détermination des 3 autres</i>	Personnels avec forte exposition + personnels mis à disposition d'autres Administrations ou Services.
	TAUX 2	Personnels avec exposition due aux conditions de travail habituelles
TELETRAVAIL	TAUX 3	Personnels avec forte mobilisation
	TAUX 4	Personnels avec moindre mobilisation du fait de la baisse d'activité par exemple.

Les réponses de l'Administration sur nos propositions nous seront données lors du Comité Technique le 9 juin prochain pour information. Les montants seront présentés ultérieurement pour avis, en vue d'une délibération en Conseil Municipal et Métropolitain.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES DE L'AVANCEE DE CE DOSSIER...

Vous pouvez toujours compter sur **FO** pour prendre des initiatives et être force de proposition !